Lettre du Maire de Strasbourg au secrétaire général du Conseil de l'Europe (25 juillet 1957)

Légende: Le 25 juillet 1957, Charles-Émile Altorffer, maire de Strasbourg, écrit au secrétaire général du Conseil de l'Europe, pour défendre la candidature de la ville comme siège des institutions européennes créées par les Six dans le cadre des traités de Rome.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. Seat of the European Institutions (Plan Schuman), 2409.

Copyright: (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

URL:
http://www.cvce.eu/obj/lettre_du_maire_de_strasbourg_au_secretaire_general_du_conseil_de_l_europe_25_juillet_1957-fr-8bbf4036-b355-4a47-a9fa-c7e0de4ec4a6.html

Date de dernière mise à jour: 16/09/2013

Lettre du Maire de Strasbourg au secrétaire général du Conseil de l'Europe (25 juillet 1957)

Strasbourg, le 25 juillet 1957

Monsieur le Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe
Place Lenôtre
Strasbourg

Monsieur le Secrétaire Général,

Les traités de Rome qui sont actuellement soumis pour ratification aux Parlements nationaux des six pays intéressés, prévoient que les Gouvernements signataires devront fixer le siège des nouvelles institutions de l'Euratom et du Marché Commun. La Commission politique de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe a choisi ce moment pour demander que l'on envisage la concentration dans une même ville de toutes les institutions européennes existantes ou à créer, en raison des avantages évidents qu'une telle réunion doit présenter tant du point de vue du travail des différents organismes, que du point de vue de la coordination de leur activité.

Strasbourg qui, dès l'abord, a été très attachée à l'idée européenne, ne peut qu'être favorable à un tel regroupement. En effet, à la suite de l'évolution européenne récente et comme siège du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire de la C.E.C.A., notre ville est devenue aux yeux de tous le symbole de l'unification des pays libres de ce continent. Strasbourg incarne, en quelque sorte, l'idée européenne qui correspond d'ailleurs à sa vocation profonde, vocation dont les origines trouvent leur fondement autant dans l'histoire lointaine de la ville et de la province que dans les vicissitudes et les tragiques événements d'un passé plus récent.

Je vous serais donc très obligé de bien vouloir soutenir la candidature de Strasbourg comme siège des organisations européennes réunies. En effet, les motifs qui avaient amené les hommes politiques à désigner notre ville comme siège du Conseil de l'Europe restent entièrement valables. L'implantation à Strasbourg de toutes les institutions européennes ne pourrait que renforcer la valeur symbolique du choix opéré en 1949 et confirmerait de façon éclatante la continuité absolue des efforts d'unification européenne, au dessus et par delà des rivalités que le projet de recommandation de la Commission politique de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe demande précisément d'éviter.

Qu'il me soit permis aussi de souligner que tous les problèmes matériels que pourrait soulever la concentration des institutions européennes dans notre ville, peuvent trouver leur solution. La Ville a déjà mis à la disposition le terrain pour l'immeuble du Conseil de l'Europe. Elle est tout disposée à libérer rapidement à proximité immédiate d'autres terrains d'une superficie suffisante pour réaliser l'extension nécessaire des services. Cette formule conserverait aux institutions européennes la jouissance des investissements déjà faits et permettrait de créer tous les bâtiments supplémentaires qui paraîtront indispensables.

En ce qui concerne les moyens de communications modernes, la situation géographique de Strasbourg, ainsi que l'infrastructure qui existe d'ores et déjà, faciliteront tous les développements et toutes les améliorations qui seront jugées nécessaires.

C'est ainsi que Strasbourg, en plus de la valeur symbolique, qui me paraît essentielle pour l'idée européenne, réunit toutes les conditions souhaitables pour lui permettre de jouer pleinement le rôle que nous voudrions lui voir confier.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma très haute considération.

(Ch. ALTORFFER)